

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 57321

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

UNITE DE PRODUCTION ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BEAUVOIR

COMMUNE DE CHATTE

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE
DU DOMAINE PUBLIC HYDROELECTRIQUE**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique ou non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la personne physique ou morale ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	07/02/2022
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire
Date limite de réception propositions	07/03/2022
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune de la Baume d'Hostun Référence cadastrale : A 295
Activité sollicitée par le demandeur	Apiculteur
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Néant
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : 5 ans. Renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute de St Hilaire du Rosier le 31/12/2033.
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P, Frais de dossier, Indemnisation des éventuelles pertes de production, Taxes, impôts et frais liés à l'occupation

Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Maturité du projet- Faisabilité du projet- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Étang – 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX A l'attention de Monsieur Xavier HERVE Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT 57321
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'étang PH3 – R2 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX